



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Psychiatrie en France

Question écrite n° 17568

### Texte de la question

M. Stéphane Viry attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé au sujet de la situation de la psychiatrie en France, illustrée par de récentes évolutions dans le département des Vosges. En effet, en procédant à la fermeture du centre médico psychologique et de l'accueil de jour à Thaon-les-Vosges, le centre hospitalier Ravenel justifie cette décision par des questions d'équilibres budgétaires et en raison d'une raréfaction de professionnels disponibles dans le domaine psychiatrique. De toute évidence, cette situation contraste avec le virage ambulatoire souhaité par le Gouvernement et vient contredire les ambitions d'amélioration de la prévention. La constitution de quatre CMP dans les Vosges, sur un territoire vaste, n'est pas de nature à renforcer la qualité de prise en charge des patients, qui, à ce jour, pour ceux qui continuent à être pris en charge, doivent emprunter des VSL dont ils n'avaient pas besoin auparavant. Le contexte sociétal fait que l'on comptabilise de plus en plus de malades relevant de la branche psychiatrique, dont on peut imaginer qu'ils renonceront au moins pour partie aux soins, sans mettre de côté une plus grande difficulté à poser des diagnostics, dans des territoires dont la désertification médicale n'est plus à prouver. Or la psychiatrie semble absente du programme « Ma Santé 2022 », en dépit de son importance capitale, y compris sur les jeunes. C'est pourquoi, il lui demande si le Gouvernement envisage de produire des pistes d'action pour que la psychiatrie ne soit pas une branche abandonnée de la médecine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Viry](#)

**Circonscription :** Vosges (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17568

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mars 2019](#), page 2050

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)